



CONSEILLER PEDAGOGIQUE du 1^{er} degré à dominante EPS exerçant en circonscription

Fonctions et missions du conseiller pédagogique du premier degré exerçant en circonscription

- Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 (BO n°30 du 23 juillet 2015)
- Décret n°2015-883 du 20 juillet 2015 portant modification du décret n°2008-775 du 30 juillet 2008

Le cadre de la fonction :

Le conseiller pédagogique du premier degré à dominante EPS exerce en circonscription. Il occupe une mission auprès de l'IEN de la circonscription à laquelle il est rattaché et dont il est un collaborateur direct (il peut être amené à le représenter). Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription défini par l'inspecteur. De par sa fonction d'Assistant de prévention, il contribue, au regard des exigences actuelles, à la mise en œuvre des plans départementaux d'hygiène et de sécurité.

Compétences et aptitudes :

- Etre titulaire du CAFIPEMF option EPS de préférence
- Posséder une connaissance approfondie du système éducatif français, des programmes de l'école primaire, de la didactique de l'EPS.
- Posséder une bonne expérience dans le domaine de la formation, de l'animation, de la réalisation d'outils pédagogiques, de la conduite de projets et du travail en équipe.
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques pour conduire des actions de formation à distance (M@gistère,...).
- Etre organisé et disponible (souvent au-delà du cadre ordinaire des heures scolaires), posséder des qualités de discrétion, de confidentialité et de loyauté.
- Avoir le sens des relations humaines et faire preuve de bienveillance pour travailler en équipe et à l'intérieur de dispositifs souples.

Les missions liées à la dominante EPS :

Le cadre des formations : formation initiale et continue des enseignants, des intervenants extérieurs :

- Suivi et visite des stagiaires, des PE en début de carrière (PES, T1, T2) et des PE.
- Participer à la formation initiale et continue des enseignants du premier degré.
- Préparation à l'inspection (visites dans les classes et conseils) auprès des T2.
- Participer activement à la construction et à la conduite inscrites au PDF (stages de circonscription EPS et dans d'autres champs disciplinaires).
- Elaborer des contenus de formation dans le cadre de l'équipe EPS 64.
- Participer à la formation des intervenants extérieurs bénévoles dans le cadre de l'EPS.
- Coordonner et accompagner les équipes pédagogiques (conseils de cycle, de maîtres...).
- Préparer et participer aux conseils école/collège de la circonscription pour construire la continuité des apprentissages au sein du cycle de consolidation.
- Apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'écoles.
- Accompagner les équipes d'enseignants dans la maîtrise des enseignements prévus par les Programmes.
- Dynamiser les actions des écoles notamment par l'organisation de rencontres sportives.

Les partenariats :

- Gérer les dossiers d'agrément et de conventions définissant les partenariats.
- Gérer l'accès aux installations sportives en relation avec les écoles et les collectivités.
- Instruire et gérer les dossiers et les projets pédagogiques des cycles d'apprentissage avec intervenants extérieurs, des classes de découvertes et des sorties avec nuitées.

La mission spécifique d'Assistant de prévention :

- Accompagner les écoles pour la mise en place et le suivi des procédures liées à la gestion des risques
- Coordonner, en lien avec la cellule hygiène et sécurité de la DSDEN, la mise en œuvre de l'ensemble des registres et documents obligatoires, notamment le PPMS et le DUER.
- Informer les directeurs des écoles et les responsables de collectivités locales à propos des textes règlementaires (sécurité des équipements sportifs, des aires de jeux) en faisant le lien avec l'équipe départementale EPS.

Le Conseiller Pédagogique du premier degré à dominante EPS exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription.

A. Le cadre du travail en circonscription

Il occupe principalement une mission **d'ordre pédagogique**. Il peut aussi être conduit à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription (aide à la gestion des remplacements, optimisation du temps de travail des personnels sur postes fractionnés et des temps partiels...).

Il est un partenaire essentiel dans **la formation des enseignants du premier degré** comme garant de la polyvalence du métier, comme expert d'une articulation efficace entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, capable de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement.

Il fait partie **de l'équipe de circonscription** animée par l'Inspecteur de l'Éducation nationale, ce qui nécessite non seulement une bonne connaissance réciproque des tâches de chacun dans leur spécificité, mais aussi la préparation, voire la mise en œuvre d'actions conjointes. Cette équipe élabore et met en œuvre un projet de circonscription. Il rend compte des observations, des pistes de travail engagées dans le cadre de ses missions à travers ses rapports écrits (CR) à la fois à l'IEN et aux personnels concernés.

Il participe à **l'encadrement des enseignants de la circonscription** et requiert pour cela des compétences spécifiques :

- Disponibilité, sens du service (loyauté, diplomatie et confidentialité) et respect auprès des enseignants,
 - Connaissance et compréhension du système éducatif et des enjeux actuels,
 - Sens de l'organisation et maîtrise des TUIC,
-
- Volonté d'impulser des projets d'actions innovantes, dans la logique du socle commun.
 - Il participe, à titre **d'expert**, aux travaux des groupes départementaux initiés par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale des Pyrénées Atlantiques, à la demande des responsables des groupes.
 - Il assure sa fonction essentielle **d'aide et de conseil**, ce qui inclut un travail de médiation, de négociation et d'aide dans une organisation de la classe qui intègre les finalités pédagogiques définies au plan national ;
 - Il apporte **le regard extérieur objectif**, confiant et constructif d'un maître expérimenté qui permettra au professeur des écoles, quelles que soient les situations dans lesquelles il exerce, de porter un regard positif sur l'enfant, de développer une aptitude réflexive sur sa pratique et de donner une dimension sociale au métier d'enseignant.

B. Déclinaison des missions ; formation et coordination des actions de formation

Etre capable de :

- o Accompagner pédagogiquement, de suivre les enseignants débutants, titulaires ou non, notamment au cours de leurs deux premières années d'affectation, et coordonner ce suivi avec les membres de l'équipe,
 - o Accompagner, les enseignants de la circonscription en fonction de différents projets ou demandes,
 - o Accompagner les enseignants dans la préparation du CAFIPEMF.
-
- o Participer à l'élaboration du plan d'animations pédagogiques, des parcours M@gistère dont il est un concepteur et un formateur expert.
 - o Concevoir et réaliser des actions de formation : animations pédagogiques de circonscription, formations départementales (formations de formateur, formations école-collège, formation des directeurs...),
 - o Coordonner des animations pédagogiques de circonscription.
 - o Accompagner tous les enseignants dans la mise en œuvre des nouveaux programmes en lien avec le Nouveau socle commun de Connaissances, de Compétences et de Culture et dans la construction de leur posture professionnelle (Référentiel de compétences).
 - o Préparer, participer aux conseils école-collège et favoriser la construction des actions décidées dans ces conseils :
 - harmonisation des pratiques au sein du cycle 3, notamment en lien avec le socle commun,
 - aider à construire des outils communs de gestion des apprentissages (programmations, progressions en Français et en Mathématiques), favoriser la fluidité des parcours des élèves.
 - o Concevoir réaliser et diffuser des ressources pédagogiques pour les enseignants en fonction des besoins relevés.

C. Gestion de la circonscription (collaborateur IEN)

Etre capable de participer à :

- La coordination avec les membres de l'équipe,
- La préparation de la rentrée en lien avec le secrétariat de la circonscription auquel il est aussi un point d'appui si besoin
- L'organisation des réunions d'équipe ainsi que celles en lien avec les différentes missions du conseiller pédagogique.

Au côté de l'IEN :

Il apporte son expertise dans le cadre des évaluations d'écoles en évaluant les dispositifs mis en œuvre pour permettre aux élèves de réussir : la mise en œuvre des programmes, les évaluations conduites dans les écoles, les résultats obtenus, les outils élaborés pour favoriser la progressivité des apprentissages, la posture pédagogique des enseignants.

Auprès des écoles :

Il accompagne les équipes des maîtres et le directeur, dans l'élaboration des projets d'écoles et de leurs avenants (aide au diagnostic, repérage des leviers de progrès, définition d'actions à mettre en œuvre, bilans d'étapes et évaluation des projets).

Il contribue, en lien avec les membres du RASED et les enseignants, à la rédaction des PPRE, à la mise en place des activités pédagogiques complémentaires, des stages de remise à niveau, et à l'évaluation de ces dispositifs.

-Etre capable de :

- o Représenter l'institution à la demande de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale auprès des différents acteurs.
- o Participer à la gestion de la circonscription (outils de suivi, mise en forme et diffusion sur le site de la circonscription de documents ressources à destination des écoles.
- o Se tenir informé des avancées de la recherche pédagogique et didactique des disciplines qu'il synthétise et diffuse dans une approche pragmatique.